

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 Juin 2014**

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quatorze le cinq Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Guy CADORET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : CADORET G., LE GONIDEC G., LE BLOAS JJ, CONNAN A., DRONIOU C., GUILLOU C., GUEGAN F., LE CAER P., BRIEND S., LE COUSTER N., DURO E., DIRIDOLLOU M., HERVE JL., MADIOT S., COATRIEUX M.,

ABSENTS EXCUSES : BOTREL Y qui avait donné procuration à LE COUSTER N.
LE FLOC'H P qui avait donné procuration à GUILLOU C.
PRIDO L qui avait donné procuration à CONNAN A,

ABSENTE : LE COUSTER C

Date de la convocation : 28 Mai 2014

Secrétaire de séance : Mme Emilie DURO

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 Avril 2014

Le procès-verbal de la réunion du 25 Avril 2014 approuvé à l'unanimité des membres présents.

Aménagement de la Rue de Kerjoly et la Route Départementale n°24
Approbation du projet

Le Maire informe que le projet établi par le cabinet B2 L pour l'aménagement de la Rue de Kerjoly et la Route Départementale N°24 devant le stade a été soumis aux riverains.

Le projet prévoit :

- Travaux de terrassement et Voirie avec pose d'un tapis d'enrobé et marquage au sol et signalisation verticale
- Réalisation de cheminement piéton et passage surélevé pour ralentir les véhicules
- Aménagement de 16 places de stationnement
- Reprise des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées
- Reprise du trottoir à la sortie de la rue de Kerjoly et la Rue Départementale N°22 (enrobé et espaces verts)
- Pose de clôture

Le cabinet 2DL a estimé le projet à 185 260 € H.T.soit 222 312 € TTC

Après en avoir délibéré, à la majorité, (17 Pour et 1 Abstention), le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement tel qu'il est présenté

- Autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée dans le cadre du code des marchés publics

Délimitation du domaine public

Le Maire informe que l'assemblée que l'intervention d'un géomètre est nécessaire pour délimiter le domaine public aux abords de la parcelle YA n° 90 sur la Rue de Kerjoly.

Le devis présenté par D2L de SAINT BRIEUC s'élève à 750 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de géomètre au cabinet D2L et autorise le Maire à signer le devis arrêté à la somme de 750 € H.T

Réforme des rythmes scolaires : mise en place des TAPS

Mme LE GONIDEC Gwénaëlle, Adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, rappelle les objectifs de la réforme scolaire et la mise en place des TAPS (Temps Activités Péri Scolaires).

Elle présente le Projet Educatif Territorial élaboré en concertation avec les membres de la commission 'Vie scolaire' et des Conseils d'écoles.

- Les horaires de classe et les TAPS prévus à compter de la rentrée 2014/2015 pour les 2 écoles publiques :

Ecole Maternelle de Bourbriac

Petite section

Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi 9 H - 12 H et 14 H 15 - 16 H 30

TAPS : de 13 H 30 à 14 H 15

Mercredi = 9 H -12 H

Moyenne section et Grande section

Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi 9 H - 12 H et 13 H 30 - 15 H 45

TAPS : 15 H 45 à 16 H 30

Mercredi = 9 H -12 H

Ecole Élémentaire de Bourbriac

Cycle 2

Lundi et Jeudi : 8 H 45 - 12 H 15 et 13 H 45 - 15 H

Mardi et Vendredi : 8 H 45 - 12 H et 14 H - 16 H 30

TAPS : Lundi et Jeudi de 15 H à 16 H 30

Mercredi = 9 H -12 H

Cycle 3

Lundi et Jeudi : 8 H 45 - 12 H et 14 H – 16 H 30

Mardi et Vendredi 8 H 45 - 12 H 15 et 13 H 45 - 15 H

TAPS : Mardi et Vendredi de 15 H à 16 H 30

Mercredi = 9 H -12 H

- Les inscriptions se feront à l'année et les activités seront gratuites

- Les ressources mobilisables :
 - Ressources humaines :
 - Personnel communal : - ATSEM ,
 - Salariés de la Bibliothèque
 - Personnel de surveillance
 - Associations locales
 - Intervenants extérieurs : - Professeurs des écoles volontaires
 - Auto-entrepreneurs culturels
 - Animateurs du service Jeunesse de la Communauté de Communes de BOURBRIAC
 - Locaux :
 - Ecole maternelle : salle de sieste pour les PS , salle de classe, salle de motricité
 - Hall d'entrée et garderie pour les MS / GS
 - Ecole élémentaire : salle polyvalente
 - Dojo de Roudoué
 - Locaux enfance / Jeunesse de l'ALSH
- Domaines d'activités prévues dans le PEDT :
 - 1 Eveil artistique et culturel : - lecture – animations autour du livre
 - éveil musical
 - arts plastiques
 - arts de la scène (théâtre)
 - 2 Activités physiques et sportives : - art martial (chanbara)
 - Hip Hop
 - sports de ballons ...
 - 3 Activités ludiques et récréatifs : - jeux éducatifs
 - 4 Education à la citoyenneté : - éducation au tri et recyclage

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 Pour et 4 Abstention), le Conseil Municipal :

- Approuve le Projet Educatif Territorial proposé
- Autorise le Maire à poursuivre les négociations en vue de recruter les intervenants extérieurs
- Dit que le service « cantine » sera assuré le mercredi pour les enfants qui ont cours le mercredi.

Ecole élémentaire : acquisition de mobilier

Le Maire rappelle à l'assemblée que la directrice de l'école élémentaire souhaite faire remplacer le mobilier vétuste de la classe des CM2 et acquérir des chaises supplémentaires pour la classe de CP.

2 sociétés ont remis une offre pour la fourniture de
 30 tables avec casier
 30 chaises T.5
 20 Chaises T.3

MANUTAN Collectivités (anciennement CAMIF) = 3 441.10 € H.T soit 4 129.32 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier la fourniture des tables et des chaises à BOURRELIER Education conformément au devis présenté qui s'élève à 3 287€ H.T. soit 3 945 € TTC

Restauration Chapelle de Saint Huarneau

Par délibération du 19 décembre 2012, le Conseil Municipal avait confié la mission de maîtrise d'œuvre à M. Didier COLDEFY pour les travaux de restauration de la Chapelle de St Hervé :

Pour un montant de travaux de 260 000 € H.T. la rémunération serait de 26 800 € H.T. soit un taux de rémunération de 10.31 %

Pour un montant de 295 000 € H.T. la rémunération serait de 28 000 € H.T soit un taux de rémunération de 9.50 %

Par courrier en date de 27 mai 2014, M. Didier COLDEFY a informé qu'il prenait sa retraite et propose un avenant de transfert de maîtrise d'œuvre avec le repreneur de l'Agence COLDEFY, la SARL d'architecture « ATELIER GARCONNET ARCHITECTES »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant de transfert au contrat de maîtrise d'œuvre du 18 février 2013.

Aménagement de la Rue de l'Armor

Le Maire informe l'assemblée que le projet d'aménagement de la Rue de l'Armor a été soumis à l'approbation du Conseil Général qui est sollicité pour prendre en charge la couche de roulement de la route départementale.

Toutefois le tonnage prévu en enrobé dépasse les 500 tonnes, seuil qui déclenche la réalisation des travaux sur le marché départemental. A titre exceptionnel, une convention sur mandat pourrait être réalisée ; dans ce cas, le Conseil Général participerait au financement de la couche de roulement (base de 15 KG/m²) ainsi que la couche d'enrobage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

Panneau Publicitaire - vente de terrains dans le lotissement

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux de viabilisation des 2 lotissements de Koz Kastell et propose de faire réaliser un panneau publicitaire.

2 sociétés ont remis une offre pour la fourniture d'un panneau annonçant la mise en vente des lots

	INITIALES	LE GOFF
panneau 3000 x 2000 mm	250,00	342,00

Poteau + traverses	133,20	137,00
TOTAL	383,20 H.T	479,00
Ou		
panneau		
4000 x 3000 mm	443,70	408,00
Poteau + traverses	133,20	137,00
TOTAL	576,90	545,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie la fourniture d'un panneau publicitaire de 4 m x 3 m aux établissements LE GOFF de GUINGAMP pour la somme de 545 € H.T soit 654 € TTC

Audit Assurances

Le Maire fait part à l'assemblée que les contrats d'assurances de la Commune arrivent à échéance au 31 Décembre 2014.

Le cabinet F.CONSEIL se propose de réaliser un audit en assurances moyennant la somme de 1 400 € H.T soit 1 680 € TTC.

Les conventions dites au « forfait » concernent les dommages aux biens , responsabilités, flotte autos et auto mission et la protection juridique.

La mission proposée inclue la qualification des besoins, l'identification des risques, l'analyse des polices en place et la sinistralité, l'élaboration de la consultation des assureurs dont la rédaction des D.C.E , les négociations nécessaires, l'assistance aux choix de l'offre à retenir, la finalisation du contrat jusqu'à la vérification de bonne conformité des pièces définitives des dossiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de l'audit en assurances au Forfait moyennant la somme de 1 400 € H.T soit 1 680€ TTC et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet audit.

Centre d'aide alimentaire

Le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du centre d'Aide Alimentaire de Guingamp.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer

Délégué titulaire : M. Guy CADORET

Délégué suppléant : Mme Gwénaëlle LE GONIDEC

Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal

Le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Rachel PERSONNIC a obtenu sa mutation à la mairie de POMMERIT LE VICOMTE à compter du 30 Juin 2014.

Il informe ensuite qu'il serait intéressant que M. Jean Philippe GUILBLAIS destiné

à la remplacer soit recruté avant cette date afin d'assurer la bonne continuité du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à la commune de BOURBRIAC à compter du 16 Juin 2014,
- Décide de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe occupé par Mme Rachel PERSONNIC à compter du 30 Juin 2014.

SMITRED - VALORYS : rapport annuel 2013

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de l'année 2013 établi par le SMITRED Ouest d'Armor (VALORYS) qui a pour rôle de traiter et de recycler les déchets des 107 communes mais aussi de trier les déchets issus de la collecte sélective.

Projet éolien

Une réunion d'information pour les Conseillers Municipaux de BOURBRIAC et PONT MELVEZ aura lieu de vendredi 20 Juin à 20 H 30.

Invitations diverses

-> Le centre de secours de BOURBRIAC organise une opération « portes ouvertes » le samedi 7 Juin.

-> Le club des Cheveux d'Argent organise le 40^{ème} du club le 21 juin.

**** ** ***